

Effectuer un remboursement

Annulation ou remboursement ?

L'annulation d'un règlement permet d'annuler une erreur de saisie.

Le remboursement correspond à la sortie effective d'un montant déjà encaissé.

L'annulation n'apparaîtra pas à l'impression de la facture, le remboursement oui.

Pour annuler ou modifier un règlement, merci de suivre la [procédure en cliquant ici](#).

Créer un remboursement

Un remboursement permet de sortir une somme **déjà encaissée**.

À partir du journal des factures ou de la facture

- Cliquer sur le **montant total de la facture** afin d'afficher la liste des règlements
- Cliquer sur le bouton correspondant au destinataire du remboursement (**Part patient**, **Part AMO** ou **Part AMC**)

Le remboursement est limité à une somme effectivement versée. Dans le cas où aucun règlement n'a été saisi, aucun bouton n'apparaît.

Un écriture de remboursement est créée, selon les règles fiscales en vigueur

Revision #11

Created 23 July 2025 12:50:46 by Antoine

Updated 11 January 2026 17:30:58 by Antoine